

Le refus de crédit en questions

19.8.2026 - | Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Vous avez demandé un crédit et on vous l'a refusé ? Vous êtes inscrit dans un fichier géré par la Banque de France ou un fichier tenu par votre banque ? Quelles sont les différentes démarches à effectuer ?

L'essentiel

- La CNIL a publié en mai 2026 une recommandation sur l'évaluation de la solvabilité des personnes qui demandent un crédit. Cette recommandation est destinée aux professionnels : elle leur donne des éléments concrets pour qu'ils respectent leurs obligations et vos droits. La CNIL détaille ici les principaux points pour **vous aider à comprendre les décisions qui vous concernent**.
- Les établissements bancaires ont **l'obligation d'évaluer votre capacité à rembourser un crédit** avant de vous l'accorder. Ils tiennent parfois compte, dans le cadre de cette évaluation, de vos incidents de remboursement passés.
- Vous avez le droit de connaître **les raisons pour lesquelles un crédit vous a été refusé**, ainsi que les informations personnelles prises en compte pour évaluer votre situation.
- La CNIL ne peut pas vous aider à obtenir un crédit, mais à exercer vos droits.

<https://www.cnil.fr/fr/le-refus-de-credit-en-questions>